

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1862.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux Publics, un crédit spécial de 5,899,000 fr.

(Voir les N°s 60 et 76 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. SPITAELS, Président ; STIELLEMANS, Vice-Président ; WINCQZ, le
Baron DE WOELMONT, le Comte MAURICE DE ROBIANO, le Baron MAZEMAN DE
COUTHOVE, DE DORLODOT, et le Baron DE LABBEVILLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 20 mars 1862, la Chambre des Représentants a adopté à l'unanimité des 71 membres présents, un Projet de Loi, déposé par le Gouvernement le 30 janvier dernier, tendant à obtenir des Chambres l'allocation au Département des travaux publics d'un crédit spécial de fr. 5,899,000 .

Cette allocation est destinée à augmenter, à améliorer le matériel d'exploitation du chemin de fer de l'État, et à construire trois ponts à longerons en tôles de fer sur la Sambre, situés à Farciennes, Taminés et Auvelais.

L'exposé des motifs qui accompagne ce Projet de Loi rappelle que, pour atteindre les prévisions justifiées à l'appui de la loi du 31 décembre 1856, il restait à pétitionner une somme de fr. 5,935,000
sur laquelle seulement il fut demandé en 1860. 1,000,000

Il resterait donc à solliciter à la Législature fr. 2,935,000

Pour donner satisfaction aux intérêts du trésor, du commerce, de l'industrie, ainsi qu'à la sécurité publique, M. le Ministre des Travaux Publics fait remarquer que les anciennes prévisions exposées en 1856, sont loin d'être actuellement en rapport avec les nécessités d'un bon service.

« Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple tout récent, (dit-il dans l'exposé des motifs, page 5), et qui prouve en même temps la bonne utilisation du matériel, le tonnage des grosses marchandises embarquées en juillet 1859 a été de 245,000 tonnes. En juillet 1861, il s'est élevé à 540,000 tonnes, soit plus de 40 p. c. d'augmentation pendant un mois d'été. Les résultats

» des mois d'août et de septembre sont plus remarquables encore ; or, le
 » nombre de wagons à marchandises était :

» au 1^{er} juillet 1859, de 5,958 ;

» au 1^{er} juillet 1861, de 6,628 ;

soit 670 wagons, ou 11 p. c. seulement en plus. »

L'insuffisance du matériel de transport étant bien constatée, il désire voir
 ajouter aux chiffres des anciennes prévisions fr. 2,964,000, à répartir de la
 manière suivante :

1^o Pour l'extension du matériel de transport fr. 2,000,000

2^o Pour l'application de freins à tous les wagons à marchandises. 500,000

3^o Pour le remplacement de soixante-quatre wagons découverts

à voyageurs par des wagons fermés du dernier modèle 544,000

4^o Pour la construction de ponts à longerons en tôles de fer,
 entre Châtelineau et Namur 320,000

Donc en totalité et à nouveau. . fr. 5,899,000

Ce Projet de Loi a donné lieu, au sein de votre Commission, à peu d'objec-
 tions, tous les membres ont été unanimes à reconnaître son incontestable ca-
 ractère d'utilité publique.

Un membre, cependant, tout en donnant son assentiment au crédit pro-
 posé, croit devoir faire remarquer qu'il serait désirable de voir le Gouverne-
 ment s'appliquer, maintenant, à donner une vive impulsion aux travaux de la
 voirie qui est destinée à porter les progrès de l'agriculture dans les parties les
 plus reculées du pays, qui ne sont pas dotées de chemins de fer ; il forme le
 vœu que tous les chemins destinés à servir d'affluents aux voies ferrées, soient
 achevés dans le plus bref délai, leur complet achèvement devant amener
 naturellement une augmentation considérable dans le trafic des grosses mar-
 chandises.

Un autre membre fait observer que les intérêts précieux de la voirie ne
 sont pas perdus de vue par le Gouvernement, qui, au contraire, lui témoigne
 toute sa sollicitude en demandant chaque année à la Législature de nouveaux
 crédits ; que le manque de matériel suffisant est un mal reconnu par tout le
 monde, surtout en hiver, époque de grands transports, où il arrive à l'état
 de véritable crise ; que, du reste, le trésor fait dans ce cas une excellente
 spéculation, puisqu'en moins de deux ans, il doit être remboursé en entier du
 capital et des intérêts.

Enfin, plusieurs membres expriment le regret d'avoir vu le Département
 des Travaux Publics mettre en adjudication la confection du nouveau maté-
 riel et la construction des ponts en fer sur la Sambre, avant que le crédit,
 qui doit en couvrir le montant, ne soit voté par le Sénat ; ils ne peuvent s'ex-
 pliquer cet acte de peu de déférence, que par la crainte qu'a dû éprouver
 M. le Ministre de ne pas être à même, en automne prochain, de donner satis-
 faction aux plaintes nombreuses et fondées qui s'élèvent, surtout à cette
 époque de l'année, au sujet de l'insuffisance des moyens de transport par le
 chemin de fer de l'État.

En conséquence votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adop-
 tion du Projet de Loi faisant l'objet du présent rapport.

Le Rapporteur,
 BARON DE LABBEVILLE.

Le Président,
 FERD. SPITAEIS.